

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Fleury Mélissa

<https://www.cadre21.org/membres/435af3b441e060df88e3abf1>

Date d'obtention : 2023-03-20 16:33:18

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il ne faut jamais consulter le contenu de l'appareil d'un élève.

Il est important d'agir rapidement.

Nous devons utiliser la trousse Sexto afin de ne pas nuire au processus judiciaire.

Si nous avons des doutes raisonnables que l'élève possède des images ou vidéos de pornographie juvénile, nous pouvons confisquer son appareil. S'il refuse, nous devons communiquer avec les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il sera un outil qui me permettra de faire une intervention adéquate, pouvant mener aux conséquences nécessaires, judiciaires.

Il me permettra de mieux cibler nos objectifs d'intervention, de mieux comprendre notre rôle, de faire les interventions nécessaires sans que les intervenants se retrouvent à consulter des images de pornographie juvénile sans le vouloir.

Me permettra également de mieux accompagner les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images.

Toujours garder en tête le rôle de l'investigateur, ses intentions, et cela me permettra de mieux orienter la suite des choses.

Me centrer sur mon rôle et mes responsabilités. De bien suivre le protocole afin de faire les choses correctement, et dans le meilleur intérêt de la victime.